



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

OPCO Santé

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
OPCO Santé
31 rue Anatole France - 92309 LEVALLOIS-PERRET

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

OPCO Santé

31 rue Anatole France - 92309 LEVALLOIS-PERRET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée plénière de l'OPCO Santé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée plénière, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCO Santé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 5.6.1 de l'annexe « La collecte des contributions auprès des adhérents » expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits de la collecte des contributions des entreprises.

Les paragraphes 5.6.4 « Les adhérents et comptes rattachés » et 5.6.5 « Les taux d'annulations des engagements formation » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la comptabilisation des dépenses et engagements de formation ainsi que les taux d'annulations des engagements de formation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 juin 2025

KPMG SA

Guy Cohen

Associé

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 325 263	1 292 188	Apport	-	-
Corporelles	32 960 647	33 189 007	Apport à dévolution	18 137 558	18 137 558
En cours	2 606 791	-	Report à nouveau	145 710 162	110 529 923
Financières	15 496	23 281	Résultat de l'exercice	- 18 441 038	35 180 239
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I	36 908 197	34 504 476	Total I	145 406 682	163 847 720
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	179 756 891	151 789 492	Provisions pour risques	15 168 104	3 484 891
Créances sur autres subventions	22 650 709	30 288 819	Provisions pour charges	-	-
			Total II	15 168 104	3 484 891
Adhérents & comptes rattachés	225 766 051	239 010 919			
			DETTES		
Autres créances	3 774 901	70 711 960	Emprunts et dettes assimilés	-	92 279
			France Compétences	-	5 805 211
Charges constatées d'avance	721 142	699 182	Charges à payer pour engagements de financement de formation	507 943 687	511 235 109
			Dettes fournisseurs	5 458 107	3 577 458
Valeurs mobilières de placement	176 729 137	148 808 901	Dettes fiscales & sociales	10 906 852	10 762 935
			Autres dettes	233 728	6 782 736
Disponibilités	94 666 661	103 271 364	Produits constatés d'avance	56 207 880	73 496 775
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	18 288 422	21 791 183	- Moyens communs	18 288 422	21 936 024
- Entre dispositifs	7 460 430	4 834 068	- Entre dispositifs	7 109 079	4 689 227
Total II	729 814 343	771 205 888	Total III	606 147 755	638 377 753
TOTAL GENERAL (I + II)	766 722 540	805 710 364	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	766 722 540	805 710 364

COMPTE DE RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2024

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	34 350 789	31 957 876
- au titre des collectes légales	1 379 038	1 266 796
- au titre des fonds gérés	173 327 042	176 163 882
Contributions supplémentaires	344 068 674	332 582 102
Subventions de formation :	-	
- Fonds Social Européen (FSE)	25 093	3 774 138
- Etat	5 862 127	555 524
- Régions	2 004 072	159 798
- Appel à projet FPSPP	-	-
- Autres	13 341 140	6 473 104
Mutualisation entre agréments	91 739	7 348 745
Reprises de provisions formation	-	-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Autres produits de formation	-	-
PRODUITS DE FORMATION	574 449 714	559 170 917
Charges au titre du financement des formations	533 207 176	474 664 062
Reversement au titre de la collecte	- 17 694	- 88 151
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Mutualisation entre agréments	-	152 646
Autres charges de formation	10 622 440	-
CHARGES DE FORMATION	543 811 922	474 728 557
Total I : RESULTAT DE FORMATION	30 637 792	84 442 360
Produits de fonctionnement	3 856 643	4 242 017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	3 856 643	4 242 017
Achats & charges externes	19 453 834	18 221 754
Paritarisme	-	-
Impôts et taxes	3 172 054	3 924 386
Charges de personnel	29 296 188	28 758 676
Autres charges de gestion courante	79 121	17 645
Dotations aux amortissements & provisions	6 407 155	5 337 032
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	58 408 353	56 259 492
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 54 551 710	- 52 017 475
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 23 913 918	32 424 885
Produits financiers	7 308 621	3 309 471
Charges financières	61 725	66 361
Total IV : RESULTAT FINANCIER	7 246 896	3 243 110
Produits exceptionnels	2 137	892 245
Charges exceptionnelles	21 989	585 728
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 19 853	306 516
Impôts sur les sociétés	1 754 164	794 272
RESULTAT EXERCICE	- 18 441 038	35 180 239

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ALTERNANCE

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Apport à dévolution	-	-
En cours			Report à nouveau	5 760 976	4 111 620
Financières			Résultat de l'exercice	3 254 800	1 649 356
Compte de liaison investissements	23 878 018	22 401 845			
Total I	23 878 018	22 401 845	Total I	2 506 176	5 760 976
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	175 576 006	151 639 604	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	22 648 050	22 648 050	Provisions pour charges		
			Total II		
Adhérents & comptes rattachés	-	87 545			
			DETTES		
Autres créances	1 287 517	61 105 429	Emprunts et dettes assimilés	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements des financements de formation	216 869 144	244 799 665
			Dettes fournisseurs	7 202	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	1 634	119 434
			Autres dettes	-	167 450
Disponibilités	8 960 373	2 603 025	Produits constatés d'avance	-	-
			Compte de liaison moyens communs		
Compte de liaison moyens communs	-	-	- Moyens communs	8 272 473	9 637 973
- Moyens communs	-	-	- Entre dispositifs	4 693 336	-
- Entre dispositifs	-	-			
Total II	208 471 946	238 083 652	Total III	229 843 788	254 724 522
TOTAL GENERAL (I + II)	232 349 964	260 485 498	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	232 349 964	260 485 498

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

ALTERNANCE

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	34 350 789	31 957 876
- au titre des collectes légales	-	118 534
- au titre des fonds gérés obtenus	164 366 964	166 682 559
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat	-	19 545
- Régions		
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments	91 739	7 348 745
Reprises de provisions formation		-
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	198 809 492	205 890 191
Charges au titre du financement des formations	176 882 100	182 650 224
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments	-	152 646
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	176 882 100	182 802 869
Total I : RESULTAT DE FORMATION	21 927 392	23 087 322
Produits de fonctionnement	2 316 877	2 024 094
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2 316 877	2 024 094
Achats & charges externes	9 659 922	7 470 944
Paritarisme		
Impôts et taxes	1 439 997	1 700 574
Charges de personnel	13 045 419	12 645 857
Autres charges de gestion courante	291	7 358
Dotations aux amortissements & provisions	3 340 727	2 237 019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	27 486 355	24 061 752
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 25 169 478	- 22 037 657
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 3 242 085	1 049 664
Produits financiers	6 565	498 636
Charges financières	13 486	11 063
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 6 920	487 573
Produits exceptionnels	9	335 995
Charges exceptionnelles	4 132	104 204
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 4 123	231 791
Impôts sur les sociétés	1 672	119 673
RESULTAT EXERCICE	- 3 254 800	1 649 356

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Report à nouveau	-	-
En cours			Report à nouveau	7 765 469	7 244 027
Financières			Résultat de l'exercice	- 6 895 365	521 442
Compte de liaison investissements	1 076 647	1 006 826			
Total I	1 076 647	1 006 826	Total I	870 104	7 765 469
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	4 013 303	3 928 024	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	-	5 404 334	Provisions pour charges		
			Total II		
Adhérents & comptes rattachés	-	8 010			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements de financement de formation	4 767 300	3 689 183
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	-	24
			Autres dettes	-	156 030
Disponibilités	1 333 417	1 390 720	Produits constatés d'avance	233 856	-
Comptes de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	376 003	127 207
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	176 103	-
Total II	5 346 720	10 731 088	Total III	5 553 263	3 972 444
TOTAL GENERAL (I + II)	6 423 367	11 737 914	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	6 423 367	11 737 914

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRISES -50 SALARIES

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	32 542
- au titre des fonds gérés obtenus	8 960 078	9 481 323
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat	- 754 959	- 1 492 276
- Régions	12 333	-
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	317 109
Mutualisation entre agréments		
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	8 217 452	8 273 614
Charges au titre du financement des formations	14 112 580	6 770 063
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	14 112 580	6 770 063
Total I : RESULTAT DE FORMATION	- 5 895 128	1 503 551
Produits de fonctionnement	104 423	91 839
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	104 423	91 839
Achats & charges externes	435 627	335 773
Paritarisme		
Impôts et taxes	53 662	76 430
Charges de personnel	463 741	568 354
Autres charges de gestion courante	114	331
Dotations aux amortissements & provisions	150 654	100 540
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 103 798	1 081 429
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 999 375	- 989 590
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 6 894 503	513 961
Produits financiers	7	146
Charges financières	711	1 149
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 704	1 003
Produits exceptionnels	-	13 202
Charges exceptionnelles	157	4 683
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 157	8 519
Impôts sur les sociétés	2	35
RESULTAT EXERCICE	- 6 895 365	521 442

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

CONVENTIONNEL

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Apport à dévolution	17 050 104	17 050 104
En cours			Report à nouveau	113 828 800	84 442 515
Financières			Résultat de l'exercice	- 11 149 944	29 386 286
Compte de liaison investissements	11 953 533	11 095 804			
Total I	11 953 533	11 095 804	Total I	119 728 961	130 878 905
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	78 449	Provisions pour risques	10 622 440	-
Créances sur autres subventions	2 659	7 719 219	Provisions pour charges	-	-
			Total II	10 622 440	0
Adhérents & comptes rattachés	70 503 387	73 787 862			
			DETTES		
Autres créances	2 318 020	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer sur engagements de financement de formation	118 368 767	100 197 739
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	114 925 807	116 235 053	Dettes fiscales & sociales	1 204 513	311 897
			Autres dettes	188 555	5 525 961
Disponibilités	50 685 404	35 900 854	Produits constatées d'avance	2 598 646	-
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	5 101 564	7 902 740
- Entre dispositifs	7 424 636	-	- Entre dispositifs	0	0
Total II	245 859 914	233 721 437	Total III	127 462 045	113 938 336
TOTAL GENERAL (I + II)	257 813 446	244 817 242	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	257 813 446	244 817 241

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
CONVENTIONNEL

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	99 479 193	104 472 801
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	- 604 383	- 15 826
- Etat	6 617 086	5 246 869
- Régions	1 966 527	153 203
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	13 341 140	6 155 995
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	120 799 563	116 013 042
Charges au titre du financement des formations	111 494 656	73 268 051
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation	10 622 440	-
CHARGES DE FORMATION	122 117 096	73 268 051
Total I : RESULTAT DE FORMATION	- 1 317 533	42 744 991
Produits de fonctionnement	344 915	713 278
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	344 915	713 278
Achats & charges externes	4 511 703	5 212 236
Paritarisme		
Impôts et taxes	769 870	1 023 715
Charges de personnel	7 243 284	7 338 046
Autres charges de gestion courante	78 579	4 868
Dotations aux amortissements & provisions	1 334 933	1 452 489
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 938 369	15 031 354
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 13 593 453	- 14 318 076
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 14 910 987	28 426 915
Produits financiers	5 018 868	1 300 217
Charges financières	39 372	44 396
Total IV : RESULTAT FINANCIER	4 979 497	1 255 821
Produits exceptionnels	2 128	339 913
Charges exceptionnelles	16 053	324 311
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 926	15 601
Impôts sur les sociétés	1 204 528	312 052
RESULTAT EXERCICE	- 11 149 944	29 386 286

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

VOLONTAIRE

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport		
Corporelles			Apport à dévolution		
En cours			Report à nouveau	249 615	249 615
Financières			Résultat de l'exercice		
Compte de liaison investissements	-	-			
Total I			Total I	249 615	249 615
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II		
Adhérents & comptes rattachés	151 066 752	160 366 598			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements de financement de formation	164 287 218	154 055 962
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	54 555 341	25 582 376	Dettes fiscales & sociales	483 871	294 392
			Autres dettes	-	-
Disponibilités	17 343 777	45 766 376	Produits constatés d'avance	53 375 378	73 496 775
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	4 331 436	3 618 606
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	238 351	-
Total II	222 965 869	231 715 350	Total III	222 716 254	231 465 735
TOTAL GENERAL (I + II)	222 965 869	231 715 350	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	222 965 869	231 715 350

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

VOLONTAIRE

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	233 367 406	216 350 214
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat	-	-
- Régions		
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments	-	-
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	233 367 406	216 350 214
Charges au titre du financement des formations	220 737 758	203 369 430
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	220 737 758	203 369 430
Total I : RESULTAT DE FORMATION	12 629 648	12 980 784
Produits de fonctionnement	1 107 312	1 415 334
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 107 312	1 415 334
Achats & charges externes	4 885 606	5 212 074
Paritarisme		
Impôts et taxes	851 871	1 071 590
Charges de personnel	7 926 414	7 586 404
Autres charges de gestion courante	139	5 098
Dotations aux amortissements & provisions	1 595 567	1 549 948
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 259 597	15 425 114
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 14 152 286	- 14 009 781
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	- 1 522 637	- 1 028 997
Produits financiers	2 016 205	1 227 321
Charges financières	8 016	9 324
Total IV : RESULTAT FINANCIER	2 008 189	1 217 997
Produits exceptionnels	-	203 524
Charges exceptionnelles	1 663	97 967
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 663	105 557
Impôts sur les sociétés	483 889	294 557
RESULTAT EXERCICE	- 0	- 0

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Apport à dévolution	-	-
En cours			Report à nouveau	11 667 525	9 586 870
Financières			Résultat de l'exercice	1 531 341	2 080 655
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I	13 198 866	11 667 525
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-		Provisions pour charges	-	-
			Total II	0	0
Adhérents & comptes rattachés	2 904 970	3 352 410	DETTES		
Autres créances	16 098	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements de financement de formation	3 651 258	3 993 428
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	7 247 989	6 981 013	Dettes fiscales & sociales	64 074	44 309
Disponibilités	6 924 638	6 592 394	Autres dettes	31 673	644 263
			Produits constatés d'avance	-	-
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	183 619	576 292
- Entre dispositifs	35 794	-	- Entre dispositifs	0	0
Total II	17 129 490	16 925 818	Total III	3 930 624	5 258 292
TOTAL GENERAL (I + II)	17 129 490	16 925 818	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	17 129 490	16 925 818

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	-
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires	11 222 075	11 759 087
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)	629 476	- 539 698
- Etat		
- Régions	25 212	6 595
- Appel à projet FPSPP		
- Autres		
Mutualisation entre agréments		
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	11 876 763	11 225 984
Charges au titre du financement des formations	9 980 082	8 697 505
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires	-	-
Reversement à effectuer à France compétences		
Mutualisation entre agréments	-	-
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	9 980 082	8 697 505
Total I : RESULTAT DE FORMATION	1 896 681	2 528 479
Produits de fonctionnement	- 15 803	- 2 243
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	- 15 803	- 2 243
Achats & charges externes	- 34 753	- 8 230
Paritarisme		
Impôts et taxes	50 456	46 209
Charges de personnel	549 773	550 159
Autres charges de gestion courante	- 1	- 9
Dotations aux amortissements & provisions	- 13 115	- 2 630
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	552 359	585 500
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 568 163	- 587 744
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 328 518	1 940 735
Produits financiers	266 975	184 619
Charges financières	93	167
Total IV : RESULTAT FINANCIER	266 883	184 451
Produits exceptionnels	-	- 345
Charges exceptionnelles	- 14	- 123
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	- 223
Impôts sur les sociétés	64 074	44 309
RESULTAT EXERCICE	1 531 341	2 080 655

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

FRANCE COMPETENCES

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Apport à dévolution	-	-
En cours			Report à nouveau	23 158	-
Financières			Résultat de l'exercice	17 694	23 158
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I	40 852	23 158
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	167 582	149 888	Provisions pour risques	-	-
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges	-	-
			Total II	0	0
Adhérents & comptes rattachés	-	-			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	-	-
			Autres dettes	-	17 694
Disponibilités	689	689	Produits constatés d'avance	-	-
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	-	-
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	127 419	109 725
Total II	168 270	150 576	Total III	127 419	127 419
TOTAL GENERAL (I + II)	168 270	150 576	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	168 270	150 576

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024
FRANCE COMPETENCES

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	-	- 64 972
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Etat	-	-
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments		
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	-	- 64 972
Charges au titre du financement des formations	-	-
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Collecte reversée à France compétences	- 17 694	- 88 151
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	- 17 694	- 88 151
Total I : RESULTAT DE FORMATION	17 694	23 179
Produits de fonctionnement	-	-
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-	-
Achats & charges externes	-	-
Paritarisme		
Impôts et taxes	-	-
Charges de personnel	-	-
Autres charges de gestion courante	-	-
Dotations aux amortissements & provisions	-	-
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	17 694	23 179
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	21
Total IV : RESULTAT FINANCIER	-	- 21
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Impôts sur les sociétés	-	-
RESULTAT EXERCICE	17 694	23 158

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles			Apport	-	-
Corporelles			Apport à dévolution	-	-
En cours			Report à nouveau	7 502 072	5 982 730
Financières			Résultat de l'exercice	1 310 036	1 519 342
Compte de liaison investissements					
Total I			Total I	8 812 108	7 502 072
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	-	-	Provisions pour charges		
			Total II		
Adhérents & comptes rattachés	1 290 942	1 330 045			
			DETTES		
Autres créances	-	-	Emprunts et dettes assimilées	-	-
			France Compétences	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	Charges à payer pour engagements de financement de formation	-	-
			Dettes fournisseurs	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes fiscales & sociales	-	21 195
			Autres dettes	-	-
Disponibilités	7 613 823	6 266 428	Produits constatés d'avance	-	-
Compte de liaison			Compte de liaison		
- Moyens communs	-	-	- Moyens communs	23 327	73 206
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	69 330	-
Total II	8 904 765	7 596 473	Total III	92 657	94 401
TOTAL GENERAL (I + II)	8 904 765	7 596 473	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	8 904 765	7 596 473

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN ESAT

	2024	2023
Concours de France Compétences		
- au titre de la péréquation	-	-
- au titre des collectes légales	1 379 038	1 493 101
- au titre des fonds gérés obtenus	-	-
Contributions supplémentaires		
Subventions de formation :		
- Fonds Social Européen (FSE)		
- Etat	-	-
- Régions	-	-
- Appel à projet FPSPP		
- Autres	-	-
Mutualisation entre agréments		
Reprises de provisions formation		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Autres produits de formation		
PRODUITS DE FORMATION	1 379 038	1 493 101
Charges au titre du financement des formations	-	- 33 861
Reversement au titre de la collecte		
Reversement au titre des disponibilités excédentaires		
Collecte reversée à France compétences	-	-
Mutualisation entre agréments		
Autres charges de formation		
CHARGES DE FORMATION	-	- 33 861
Total I : RESULTAT DE FORMATION	1 379 038	1 526 962
Produits de fonctionnement	- 1 082	- 285
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	- 1 082	- 285
Achats & charges externes	- 4 271	- 1 045
Paritarisme		
Impôts et taxes	6 200	5 867
Charges de personnel	67 557	69 856
Autres charges de gestion courante	- 0	- 1
Dotations aux amortissements & provisions	- 1 611	- 334
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	67 874	74 343
Total II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 68 956	- 74 628
Total II : RESULTAT D'ACTIVITE (I+II)	1 310 082	1 452 334
Produits financiers	- 0	88 313
Charges financières	48	82
Total IV : RESULTAT FINANCIER	- 48	88 231
Produits exceptionnels	-	- 44
Charges exceptionnelles	- 2	- 16
Total V : RESULTAT EXCEPTIONNEL	2	- 28
Impôts sur les sociétés	- 0	21 195
RESULTAT EXERCICE	1 310 036	1 519 342

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

MOYENS COMMUNS

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
Incorporelles	1 325 263	1 292 188	Apport	-	-
Corporelles	32 960 647	33 189 007	Apport à dévolution	-	-
En cours	2 606 791	-	Report à nouveau	-	-
Financières	15 496	23 281	Résultat de l'exercice	-	-
Compte de liaison investissements	- 36 908 197	- 34 504 476			
Total I	0	0	Total I	-	0
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS RISQUES & CHARGES		
France Compétences	-	-	Provisions pour risques	4 545 664	3 484 891
Créances sur autres subventions			Provisions pour charges	-	-
			Total II	4 545 664	3 484 891
Adhérents & comptes rattachés	-	-	DETTES		
Créances fiscales & sociales	-	-	Emprunts et dettes assimilés	-	92 279
Autres créances	153 266	195 724	France Compétences	-	-
			Adhérents & comptes rattachés	-	-
Charges constatées d'avance	721 142	699 182	Dettes fournisseurs	5 450 906	3 570 256
			Dettes fiscales & sociales	9 152 760	9 969 232
Valeurs mobilières de placement	-	-	Autres dettes	13 500	53 677
Disponibilités	1 804 540	42 562	Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de liaison			Comptes de liaison		
- Moyens communs	18 288 422	20 812 368	- Moyens communs	-	-
- Entre dispositifs	-	-	- Entre dispositifs	1 804 540	4 579 502
Total II	20 967 369	21 749 836	Total III	16 421 705	18 264 946
TOTAL GENERAL (I + II)	20 967 369	21 749 836	TOTAL GENERAL (I + II+ III)	20 967 369	21 749 836

Annexe aux états financiers

Annexe aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Sommaire

1 Objet social

2 Nature des activités

3 Les faits marquants de l'exercice

4 Evènements postérieurs à la clôture

5 Règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.2 La présentation des comptes annuels

5.3 La convention d'objectifs et de moyens (COM)

5.4 Les sections financières en extinction

5.5 Les changements d'estimation et de méthode comptable

5.6 Les règles d'évaluation

5.6.1 La collecte des contributions auprès des adhérents

5.6.2 La péréquation et fonds réservés

5.6.3 Les subventions

5.6.4 Les adhérents et les comptes rattachés

5.6.5 Les taux d'annulations des engagements formation

5.6.6 La provision pour indemnités de fin de carrière

5.6.7 Le calcul des excédents de trésorerie

5.6.8 La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables

5.6.9 Les immobilisations et amortissements

6 Informations relatives au bilan

6.1 L'actif

6.1.1 Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières

6.1.2 Les amortissements

6.1.3 Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

6.1.4 Les comptes de trésorerie

6.1.5 Les charges constatées d'avance

6.2 Le passif

6.2.1 Les fonds propres

6.2.2 Le suivi des charges de formation à payer

6.2.3 La provision pour indemnité de fin de carrière

6.2.4 Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

6.2.5 Les produits constatés d'avance

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Les charges et les produits de formation

7.2 Le résultat financier

7.3 Le résultat exceptionnel

8 Autres informations

8.1 Les engagements hors bilan

8.1.1 Les engagements donnés

8.1.2 Les engagements reçus

8.2 Les effectifs au 31 décembre 2024

8.3 Les honoraires de commissariat aux comptes

9 Tableaux annexes

9.1 La répartition de la section Moyens Communs

9.2 Le respect des plafonnements des frais de gestion, d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

9.3 Autres informations

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 est présenté avant affectation du résultat.

Le total du bilan s'élève à 766 722 540 € et il présente un résultat déficitaire de -18 441 038 €.

1. Objet social

OPCO Santé assure les missions définies par les dispositions légales et réglementaires pour les opérateurs de compétences.

Plus largement, OPCO Santé intervient dans le périmètre des conventions collectives qui l'ont désigné, tel que prévu à l'article 3 de l'accord du 26 février 2019 relatif à la constitution de l'opérateur de compétences « OPCO Santé ».

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature des activités

OPCO Santé a été agréé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement :

- Du Plan de Développement des Compétences ;
- Du Compte Personnel de Formation ;
- De l'Alternance ;
- Des contributions conventionnelles et volontaires.

Le champ couvert par OPCO Santé est le territoire français.

Les moyens mis en œuvre

OPCO Santé assure :

- La promotion des métiers des Branches adhérentes à OPCO Santé pour répondre aux besoins de recrutement ;
- L'information aux entreprises, aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sur les dispositifs existants ;
- L'anticipation de l'évolution des emplois et qualifications, liés à la santé et médico-social ;
- Le conseil aux entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées ;
- Le financement de l'alternance, du plan de développement des compétences et des actions d'accompagnement des entreprises et des Branches.

3. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué par :

- La poursuite de **la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023/2025**, signée le 17 novembre 2023 dont le cadre budgétaire correspondant au droit de tirage des frais de mission et de gestion est désormais exprimé en montant plafonné et non plus en pourcentage des fonds gérés.
- La poursuite du **plan stratégique 2023-2025** matérialisée par le déploiement de la réorganisation de l'OPCO tout au long du 1er semestre 2024.
- La prise de fonction de **Monsieur Remy MAZZOCCHI**, nouveau Directeur Générale de l'OPCO Santé en septembre 2024.
- Le déploiement des premiers projets de **la Transformation Digitale**, relatifs à la modernisation des SI RH et SI Finances sur le 4e trimestre 2024 et la poursuite des travaux de conception du SI Cœur de gestion.

4. Evènements postérieurs à la clôture

- L'OPCO Santé a fait l'objet d'une vague de **cyberattaques** au cours du mois de février 2025. Les points d'entrée identifiés de ces attaques ont été nos plateformes WEB à destination des organismes de formation et des adhérents. Ces attaques avaient pour cibles de modifier les coordonnées de contact et les coordonnées bancaires des organismes de formation (OF) ainsi que d'émettre de fausses factures pour recevoir des versements indus.

Le déclenchement immédiat de gestion de crise, combiné au déploiement rapide de plans d'actions visant à renforcer notre sécurité ont permis de limiter les impacts de ces manœuvres frauduleuses à 54 K€ (correspondant au paiement de factures frauduleuses sur les RIB légitimes des CFA).

- Une mission de contrôle de l'IGAS auprès de l'ensemble des OPCO a été diligentée en février 2025 par le Ministère chargé du Travail et de l'Emploi dont l'objectif est de contrôler le fonctionnement des OPCO et d'investiguer les pistes de mutualisation de certaines missions ou d'harmonisation des processus de gestion.

5. Règles et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'OPCO Santé ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle défini par le Règlement n°2023-07 du 10 novembre 2023, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 modifiant le Règlement n°2019-03 et, conformément aux prescriptions des règlements ANC 2014-03 et 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Image fidèle, sincérité,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables.

La méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

5.2 Présentation des comptes annuels

OPCO Santé gère huit dispositifs dont l'agrément, les comptabilités et les modes de gestion sont distincts :

- Plan de Développement des Compétences
Opérateur de compétence des fonds légaux destinés aux actions de formation des entreprises de moins de 50 salariés.
- Alternance
Opérateur de compétence des fonds légaux destinés au financement des dispositifs de l'Alternance.
- Compte Personnel de Formation
Opérateur de compétence des fonds légaux destinés aux actions de formation des comptes personnels de formation.
- Conventionnel
Opérateur de compétence des fonds conventionnels destinés aux actions de formation des entreprises.
- Volontaire
Opérateur de compétence des fonds volontaires destinés aux actions de formation des entreprises.
- Travailleurs Handicapés en ESAT

Opérateur de compétence des fonds destinés au financement de la formation des travailleurs handicapés dans le cadre de la convention cadre applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

- **Compte Personnel de Formation pour les Travailleurs Handicapés en ESAT**
Opérateur de compétence des fonds destinés au financement des actions de formation des comptes personnels de formation des travailleurs handicapés.
- **France Compétences**
Opérateur de compétence des fonds légaux pour le compte de France Compétences.

Ces huit activités respectent le principe de non-fongibilité des sections comptables.

La section compte personnel de formation (y compris celui des travailleurs handicapés en ESAT) est une section en extinction.

La comptabilisation des contributions CIFA (section Volontaire) non utilisées au 31 décembre 2024 s'est opérée en produits constatés d'avance, en conformité avec la réglementation.

5.3 La convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.)

Afin de pouvoir répondre aux exigences de la convention d'objectifs et de moyens (C.O.M.) signée avec l'état, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, les charges de fonctionnement ont fait l'objet d'une répartition analytique, conforme au tableau de charges par destination, défini par le règlement n°2019-03 du 5 juillet 2019 du plan comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

La répartition analytique par mission, conformément à la C.O.M., est réalisée comme suit :

- **Affectation directe des dépenses**

Les charges de personnel et les frais de mission, sont affectés à chacune des catégories de dépenses en deux temps :

- Affectation directe dans chaque catégorie du personnel directement lié à l'activité (services régionaux et personnel du siège hors fonctions support) à partir d'une évaluation du temps consacré à chaque poste.
- Affectation du reste du personnel dans chaque catégorie au prorata des salaires répartis selon l'affectation directe des charges de personnel.

Les charges relevant de la communication (plaquettes d'information, site web, frais de réunion d'information, ...), de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, des Etudes et recherches, sont affectées directement aux catégories concernées.

- **Affectation indirecte des autres charges**

Elles sont affectées au prorata des dépenses directes, telles que définies dans le paragraphe précédent, sur les catégories de dépenses concernées.

5.4 Les sections financières en extinction

L'article 4 du décret n°2021-1739 du 29 décembre 2021 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle dispose que « les fonds propres disponibles de la section financière dédiée au Compte Personnel de Formation à l'issue de l'exercice comptable de l'année 2019 qui ne sont pas affectés à la liquidation des opérations y afférentes sont reportés dans la section financière dédiée à l'Alternance »

La récupération de la gestion du dispositif CPF par la Caisse des Dépôts a démarré au cours du dernier trimestre 2019. Depuis le 1er février 2021, les OPCO ne peuvent plus traiter les demandes mais continuent de payer les dossiers précédemment engagés.

La section financière dédiée à la gestion du dispositif CPF restée ouverte jusqu'en 2024 pour enregistrer ces règlements a été transférée à la section Alternance au 31/12/2024.

La section financière dédiée à la gestion du dispositif Compte Personnel de Formation pour les Travailleurs Handicapés en ESAT (CPF TH) reste ouverte au 31/12/2024.

5.5 Le changement d'estimation et de méthode comptable

Aucun changement d'estimation et de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2024.

5.6 Les règles d'évaluation

5.6.1 La collecte des contributions auprès des adhérents

Les sommes collectées au titre des obligations conventionnelles et volontaires des adhérents de l'OPCO Santé en matière de formation continue constituent des produits à comptabiliser sur l'exercice du versement des rémunérations sur lesquelles est assise la contribution.

Conformément au règlement comptable applicable, les collectes conventionnelle et volontaire à recevoir assises sur les salaires 2024 ont été rattachées à l'exercice.

Au 31 décembre 2024, elles ont été déterminées sur la base des encaissements de contributions masse salariale 2024 observés à la date du 15 mars 2025.

Les encaissements tardifs sur masse salariales 2023 et antérieurs sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Les contributions volontaires sont comptabilisées en produit sur l'exercice de leur encaissement. En 2024 celles-ci s'élèvent à 233 M€

Au 31 décembre 2024, la part de la collecte volontaire encaissée et non rattachée à une décision de financement ou une prestation réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance. Pour 2024 ce montant s'élève à 53,3 M€

5.6.2 Péréquation et fonds réservés

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France Compétences, une dotation au financement à l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de - 50 salariés a été obtenue pour un montant de 8,9 M€ ainsi qu'une dotation au financement à l'aide à l'apprentissage pour 164,4 M€.

Le fort développement de l'Alternance constaté en 2024 entraine le recours à la péréquation pour l'exercice 2024 sous certaines conditions de plafonnement. La totalité des réserves disponibles sur la section Alternance au 01/01/2021 a été mobilisée soit 31,5 M€ au cours de l'exercice 2022.

Le poste report à nouveau dont le montant s'élève à 4,1 M€ au 01/01/2023 est constitué exclusivement du résultat excédentaire de l'exercice 2022.

La dotation en péréquation au titre des engagements pris sur l'Alternance se monte à 34,3 M€ au 31/12/2024 dont -6,7 M€ de régularisation négative du montant de la péréquation au titre de l'exercice 2023.

5.6.3 Les subventions

Les conventions de financement conclues entre l'OPCO et un organisme financeur prévoit l'attribution par l'organisme financeur d'une aide financière en contrepartie de la réalisation, par l'OPCO, de l'opération de formation mentionnée dans la convention.

Ces subventions sont inscrites dans le compte de résultat au 31 décembre 2024 pour leur montant notifié par le financeur.

Le critère d'engagement des actions de formation est une condition suspensive à l'attribution de la subvention.

Cette condition suspensive est levée lors de la constatation, par le financeur ; de l'engagement par l'OPCO des actions de formation selon les modalités prévues dans la convention.

La partie des ressources accordée par l'organisme financeur qui à la clôture n'a pas été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Au 31 décembre, les subventions à recevoir sont comptabilisés sur la base des engagements de formation donnés et minoré des acomptes reçus par l'OPCO

Pour les subventions obtenues depuis moins de trois ans, le produit des subventions est minoré par une provision destinée à couvrir les annulations éventuelles des engagements sous-jacent et les rejets lors du contrôle réalisé par l'organisme financeur.

La provision pour non-utilisation est calculée sur la base du taux d'annulation des EFF conventionnels auquel s'ajoute le taux de rejet ; soit 23 % en 2024.

Les subventions obtenues depuis de trois ans et plus se voient appliquer une provision majorée compte tenue de leur antériorité. La provision pour non-utilisation est alors calculée sur la base du taux de rejet et de la majoration de 30 points ; soit un taux de 34% en 2024

5.6.4 Les adhérents et comptes rattachés

Les actions de formation engagées, réalisées et restantes à payer, constituent une charge de l'exercice de réalisation de la formation.

A la clôture de l'exercice, 507,9 M€ sont comptabilisés en charges à payer pour engagements de financement de formation

5.6.5 Les taux d'annulations des engagements formation

Les annulations probables sont valorisées à partir du taux moyen d'annulation déterminé pour chaque section sur la base de l'observation des annulations passées.

Par ailleurs, il est tenu compte, dans le respect du principe de prudence, des impacts probables sur les taux des changements de périmètre, d'agrément ou encore des modifications de pratique induites par les procédures internes.

Ainsi, les taux d'annulation suivants ont été retenus à fin 2024 pour les engagements de formation :

• Plan de développement des compétences	: 17,00%
• Alternance (taux global)	: 19,20%
• Conventionnel	: 19,00%
• Plan Travailleurs handicapés en Esat	: 9,00%
• Volontaire	: 6,20%

Les heures de formation postérieures à l'exercice ne sont pas prises en compte dans la charge à payer au 31/12/2024 et il est appliqué un taux d'annulation sur les engagements des millésimes antérieurs pris en compte en 2024.

5.6.6 La provision pour indemnités de fin de carrière

Elle a été calculée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme) selon les paramètres suivants :

- Un taux d'actualisation annuel net du fonds (inflation comprise) de 3,35%.
- Un départ à la retraite à l'âge de 63 ans pour les non-cadres et 64 ans pour les cadres à l'initiative du salarié.
- Un taux de revalorisation des salaires de 1,5% toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de rotation faible toutes catégories sociales professionnelles confondues.
- Un taux de charges patronales et de charges fiscales assises sur les salaires de 67%.

5.6.7 Le calcul des excédents de trésorerie

Les articles R. 6332-27 à R. 6332-29 du Code du travail prévoient que les disponibilités dont un OPCO peut disposer au titre des actions de l'Alternance et du Plan de Développement des Compétences ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées (à l'exception des dotations aux amortissements et provisions) au cours du dernier exercice clos.

A la clôture de l'exercice 2024, l'OPCO Santé n'est pas en situation d'excédent de trésorerie.

5.6.8 La répartition des charges de fonctionnement par sections comptables

Les charges de fonctionnement sont affectées selon les modalités suivantes :

- Conventionnel : sur la base des accords de Branche, à hauteur de 0,0465% de la masse salariale brute 2024 déclarée par les adhérents de la branche 3SMS ; 11,30% du montant de la collecte au titre de 2024 pour les adhérents de la branche HP/THERMALISME et 10,18% du montant de la collecte au titre de 2024 pour les adhérents de la branche SPSTI.
- Volontaire : selon les règles définies par le conseil d'Administration, à hauteur de 6% des contributions comptabilisées.

Pour les autres sections, après déduction des frais affectés aux sections ci-dessus, l'affectation est réalisée au prorata de la collecte, exception faite les sections en extinction pour lesquelles les frais sont affectés en fonction de la charge à payer pour engagement de financement de formation.

5.6.9 Les immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition comprenant le prix d'achat, les frais accessoires ou à leur cout de production.

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Ces durées sont les suivantes :

Nature	Durée des amortissements
Logiciels	3 à 7 ans
Constructions	50 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Agencements sur sol d'autrui	5 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 et 5 ans

6. Informations relatives au bilan

6.1 L'actif

6.1.1 Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Tableau de variation des immobilisations

VALEUR BRUTE	Au 01/01/2024	Augmentations par acquisitions et virt de poste à poste	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits	1 469 529	285 508		1 755 037
Logiciels	3 878 612	385 302		4 263 914
Sous-total	5 348 141	670 810	-	6 018 951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	6 678 036			6 678 036
Batiments	32 209 917			32 209 917
Installations, agencements	10 764 087	759 363	103 429	11 420 021
Matériels et mobilier de bureau	5 615 594	552 156	237 097	5 930 653
Immobilisations corporelles en cours	-	3 338 559	731 768	2 606 791
Sous-total	55 267 633	4 650 078	1 072 294	58 845 417
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Actions B.F.C.C.	152			152
Dépôts et cautionnements	22 028	1 175	7 860	15 343
Sous-total	22 180	1 175	7 860	15 495
TOTAL	60 637 954	5 322 063	1 080 154	64 879 864

6.1.2 Les amortissements

Tableau de variation des amortissements

VALEUR AMORTISSEMENT	Au 01/01/2024	Augmentations	Diminutions par cessions ou mise hors service	Au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits	1 346 639	148 061		1 494 700
Logiciels	2 709 314	489 675		3 198 989
Sous-total	4 055 952	637 736	-	4 693 688
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Batiments	8 293 535	641 280		8 934 815
Installations, agencement	9 515 507	263 583	97 234	9 681 856
Matériels et mobilier de bureau	4 269 584	628 435	236 712	4 661 307
Sous-total	22 078 626	1 533 298	333 946	23 277 978
TOTAL	26 134 578	2 171 034	333 946	27 971 666

6.1.3 Les créances adhérents et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

Sections comptables	Les créances adhérents par section	Montant	Degré d'exigibilité	
			A moins d'un an	A plus d'un an
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	-	-	
	Alternance	-	-	
	France Compétences	-	-	
Autres sections actives	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	2 904 970	2 904 970	
	Plan conventionnel	70 503 387	70 503 387	
	Plan volontaire	151 066 752	151 066 752	
Sections en extinctions	Plan légal des 50 salariés et plus	-	-	
	CIF CDI	-	-	
	CIF CDD	-	-	
	Compte personnel de formation	-	-	
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 290 942	1 290 942	
Total		225 766 051	225 766 051	-

En 2024, la campagne de la collecte n'a concerné que les sections Conventionnel et Volontaire et a été réalisée comme suit :

- Un 1^{er} acompte au 15/09/2024, à hauteur de 25% du taux de conventionnement 2024 sur la MSB 2023 déclarée par l'adhérent.
- Le solde de la contribution sur la masse salariale brute 2024 en mars 2025 avec comme date d'arrêté de la collecte le 15 mars 2025.

LES CREANCES	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Adhérents	225 766 051	225 766 051	
Subventions	22 650 709	22 650 709	
Autres créances	183 531 792	183 531 792	
Autres débiteurs	-	-	
Fournisseurs	-	-	
Total	431 948 552	431 948 552	-

6.1.4 Les comptes de trésorerie

LES VMP ET LES DISPONIBILITES	Total	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Les valeurs mobilières de placement (VMP)	176 729 137	176 729 137	
Les comptes de banques	94 666 661	94 666 661	
Total	271 395 798	271 395 798	-

Répartition des placements par sections comptables au 31/12/2024 :

Les placements	Plan de Développement des Compétences moins de 50 sal.	Alternance	Compte Personnel de Formation	Plan de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Plan de Formation Conventionnel	Plan de Formation Volontaire	Compte Personnel de Formation Travailleurs Handicapés en esat	Plan de Formation des 50 sal. et plus	Moyens communs	Total
Valeur d'acquisition des SICAV et FCP										
Valeur d'acquisition des certificats de dépôts										
Valeurs d'acquisition des autres placements (comptes sur livrets, comptes épargne)				7 247 989	114 925 807	54 555 341				176 729 137
Sous-total des placements				7 247 989	114 925 807	54 555 341				176 729 137
Valeur financière au 31/12/2024				7 247 989	114 925 807	54 555 341				176 729 137
Intérêts courus/plus ou moins value latente										
Plus ou moins value latente										
Intérêts courus										

6.1.5 Les charges constatées d’avance

Montant	Total	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Charges constatées d'avance de fonctionnement	721 142	721 142	-
Total	721 142	721 142	-

6.2 Le passif

6.2.1 Les fonds propres

Passif	Au 01/01/2024	Dotation	Reprise	Résultat	Au 31/12/2024 après affectation
Apport de dévolution	18 137 558	-	-	-	18 137 558
Report à nouveau	145 710 162	-	-	18 441 038	127 269 123
Situation nette au 31/12 (a)	163 847 720	-	-	18 441 038	145 406 682
Provision pour risques prud'homaux et litiges juridiques	480 514	39 774	170 968	-	349 320
Provision pour indemnité de fin de carrière	3 004 376	3 194 843	3 004 376	-	3 194 843
Provision pour risques de non utilisation des subventions	-	10 622 440	-	-	10 622 440
Autres Provisions	-	1 001 500	-	-	1 001 500
Total provision (b)	3 484 891	14 858 557	3 175 344	-	15 168 104
Total au 31/12 (a) + (b)	167 332 610	14 858 557	3 175 344	18 441 038	160 574 785

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat n-1	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	18 137 558				18 137 558
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	110 529 923	35 180 239	-	-	145 710 162
Excédent ou déficit de l'exercice	35 180 239	35 180 239	-	18 441 038	18 441 038
Situation nette	163 847 720	-	-	18 441 038	145 406 682
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 484 891		14 858 557	3 175 344	15 168 104
TOTAL	167 332 610	-	14 858 557	21 616 382	160 574 785

6.2.2 Le suivi des charges de formation à payer

Ci-après, les tableaux de suivi des restants à financer au 31.12.2024 par section financière :

Alternance

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2024	63 039 024	110 040 336	202 517 018	0	375 596 378
Engagements et compléments 2024	0	0	0	235 144 765	235 144 765
Total I	63 039 024	110 040 336	202 517 018	235 144 765	610 741 143
Charges de Formation décaissées en 2024	10 186 458	49 676 973	102 210 888	46 971 863	209 046 182
Annulations 2024	7 879 341	15 558 491	14 400 614	3 043 631	40 882 077
Total II	18 065 799	65 235 463	116 611 502	50 015 494	249 928 259
Montant restant à financer à la clôture de 2024 (total I - Total II)	44 973 225	44 804 872	85 905 516	185 129 271	360 812 884

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	457 038 112	297 485 367	260 569 024	235 144 765	1 250 237 268
Taux d'annulation 2024	-27,6%	-21,0%	-18,9%	-19,2%	
Annulations théoriques fin 2024	-98 924 983	-62 540 849	-49 118 906	-45 159 059	-255 743 797
Décaissements fin 2024	-355 085 510	-223 151 862	-157 085 353	-46 971 863	-782 294 588
OPCO repris	171 129				171 129
Reprise engagements CPF 2020	4 499 132				4 499 132
Charges à payer à la clôture de 2024	7 697 880	11 792 656	54 364 764	143 013 843	216 869 144

Plan de Développement des Compétences moins de 50 salariés

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2024	102 699	376 204	4 761 182		5 240 085
Engagements et compléments 2024	0			16 617 316	16 617 316
Total I	102 699	376 204	4 761 182	16 617 316	21 857 401
Charges de Formation décaissées en 2024	8 780	167 876	3 387 214	9 370 701	12 934 570
Annulations 2024	70 582	150 177	862 182	1 596 826	2 679 767
Total II	79 361	318 053	4 249 396	10 967 527	15 614 337
Montant restant à financer à la clôture de 2024 (total I - Total II)	23 338	58 151	511 786	5 649 789	6 243 064

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	43 334 181	13 232 094	11 575 384	16 617 316	84 758 975
Taux d'annulation 2024	-24,6%	-20,6%	-17,0%	-17,0%	
Annulations théoriques fin 2024	-10 655 996	-2 725 857	-1 967 815	-2 824 944	-18 174 611
Décaissements fin 2024	-32 608 873	-10 448 086	-9 389 404	-9 370 701	-61 817 063
Charges à payer à la clôture de 2024	69 313	58 152	218 165	4 421 671	4 767 300

Conventionnel

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2024	9 123 080	33 925 204	93 009 310		136 057 594
Engagements et compléments 2024	0	0	0	132 708 673	132 708 673
Total I	9 123 080	33 925 204	93 009 310	132 708 673	268 766 267
Charges de Formation décaissées en 2024	3 100 312	17 674 024	48 758 461	22 254 073	91 786 870
Annulations 2024	2 942 811	7 579 107	8 063 174	4 585 644	23 170 737
Total II	6 043 123	25 253 131	56 821 635	26 839 718	114 957 607
Montant restant à financer à la clôture de 2024 (total I - Total II)	3 079 957	8 672 073	36 187 675	105 868 956	153 808 660

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	238 249 323	97 952 420	115 886 721	132 708 673	584 797 137
Taux d'annulation 2024	-22,0%	-19,0%	-19,0%	-19,0%	
Annulations théoriques fin 2024	-52 386 944	-18 610 960	-22 018 477	-25 214 648	-118 231 028
Décassements fin 2024	-184 436 688	-73 694 739	-67 820 538	-22 254 073	-348 206 038
Charges à payer à la clôture de 2024	1 425 691	5 646 721	26 047 706	85 239 952	118 360 070

Volontaire

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2024	7 775 090	24 028 600	122 251 619	0	154 055 309
Engagements et compléments 2024	0	0	0	264 244 518	264 244 518
Total I	7 775 090	24 028 600	122 251 619	264 244 518	418 299 827
Charges de Formation décaissées en 2024	2 602 426	10 788 082	83 293 095	113 810 545	210 494 148
Annulations 2024	2 643 232	5 673 162	18 813 753	16 389 749	43 519 896
Total II	5 245 658	16 461 245	102 106 848	130 200 294	254 014 045
Montant restant à financer à la clôture de 2024 (total I - Total II)	2 529 432	7 567 355	20 144 771	134 044 224	164 285 782

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	481 083 157	241 547 117	252 353 893	264 244 518	1 239 228 685
Taux d'annulation 2024	-7,3%	-16,0%	-13,2%	-6,2%	
Annulations réelles fin 2024	-35 203 401	-38 551 345	-33 378 782	-16 389 749	-123 523 277
Décassements fin 2024	-443 350 324	-195 428 417	-198 830 340	-113 810 545	-951 419 627
Charges à payer à la clôture de 2024	2 529 432	7 567 355	20 144 771	134 044 224	164 285 782

Travailleurs Handicapés en ESAT

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Montant restant à financer à l'ouverture de 2024	74 664	260 019	4 670 301		5 004 984
Engagements et compléments 2024	0			10 814 431	10 814 431
Total I	74 664	260 019	4 670 301	10 814 431	15 819 415
Charges de Formation décaissées en 2024	17 450	76 347	3 903 880	6 324 576	10 322 252
Annulations 2024	2 153	123 296	566 555	511 767	1 203 772
Total II	19 603	199 643	4 470 435	6 836 343	11 526 024
Montant restant à financer à la clôture de 2024 (total I - Total II)	55 061	60 376	199 866	3 978 088	4 293 391

Tableau de la Charge à Payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
Engagements du millésime	31 384 544	9 734 529	10 150 658	10 814 431	62 084 162
Taux d'annulation 2024	-16,4%	-12,5%	-10,0%	-9,0%	
Annulations théoriques fin 2024	-5 155 364	-1 216 816	-1 015 066	-973 299	-8 360 545
Décassements fin 2024	-26 229 179	-8 484 484	-9 034 120	-6 324 576	-50 072 359
Charges à payer à la clôture de 2024	0	33 229	101 472	3 516 556	3 651 258

6.2.3 La provision pour indemnités de fin de carrière

Le montant de la provision s'élève à 3 194 843 € au 31/12/2024.

6.2.4 Les dettes et comptes rattachés à l'activité principale par sections comptables

Les dettes aux adhérents sont constituées des charges à payer de formation.

Sections comptables	Les dettes adhérents par section	Montant	Degré d'exigibilité	
			A moins d'un an	A plus d'un an
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	4 767 300	4 274 431	492 869
	Alternance	216 869 144	131 646 391	85 222 753
Autres sections actives	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	3 651 258	3 624 958	26 300
	Plan conventionnel	118 368 767	68 337 403	50 031 365
	Plan volontaire	164 287 218	163 190 690	1 096 528
Sections en extinctions	Compte personnel de formation	-	-	-
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	-	-	-
Total		507 943 687	371 073 873	136 869 814

LES DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des ets bancaires	-	-	-
Adhérents et comptes rattachés	507 943 687	371 073 873	136 869 814
Autres dettes (dont Subventions en attente d'affectation)	233 728	233 728	-
Dettes fiscales & sociales	10 906 852	10 906 852	-
Dettes fournisseurs	5 458 107	5 458 107	-
Total	524 542 374	387 672 560	136 869 814

6.2.5 Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/2024 sont de 56 207 880 € et sont constitués des CIFA non utilisés sur la section Volontaire pour 53 375 378 € et des subventions non utilisées de la section conventionnelle pour 2 598 646 €.

7. Informations relatives au compte de résultat

7.1 Les charges et produits de formation

Répartition des ressources de formation

Sections comptables	Sections comptables :	Collecte	Dotation FC	Péréquation	Mutualisation entre agréments	Subventions, appel à projets (FSE, Etat, Régions et autres)	Autres produits de formation	Total des ressources de formation
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50		8 960 078			- 742 626		8 217 452
	Alternance		164 366 964	34 350 789	91 739			198 809 492
	France Compétences							-
Autres sections actives	Plan conventionnel	99 479 193				7 979 230	13 341 140	120 799 563
	Plan volontaire	233 367 406						233 367 406
	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	11 222 075				654 688		11 876 763
	Conseil en évolution Professionnelle							-
Sections en extinction	Plan légal des 50 salariés et plus							-
	CIF CDI							-
	CIF CDD							-
	Compte personnel de formation							-
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT	1 379 038						1 379 038
	Total	345 447 712	173 327 042	34 350 789	91 739	7 891 292	13 341 140	574 449 714

Répartition des charges de formation

Sections comptables	Sections comptables :	Charges de formation décaissées y compris les charges à payer	Reversement FC au titre de la collecte	Reversement à effectuer au titre de l'extinction de la section	Mutualisation entre agréments	Reversement au titre des disponibilités excédentaires	Total des charges de formation
Sections légales	Plan de développement des compétences moins de 50	14 112 580					14 112 580
	Alternance	176 882 100					176 882 100
	France Compétences		- 17 694				- 17 694
Autres sections actives	Plan conventionnel	122 117 096					122 117 096
	Plan volontaire	220 737 758					220 737 758
	Plan Travailleurs handicapés en ESAT	9 980 082					9 980 082
	Plan légal des 50 salariés et plus						-
Sections en extinction	CIF CDI						-
	CIF CDD						-
	Compte personnel de formation						-
	Compte Personnel Formation des Travailleurs handicapés en ESAT						-
	Total	543 829 616	- 17 694	-	-	-	543 811 922

7.2 Résultat financier

Le résultat financier dégagés sur l'exercice 2024 s'élève à 7 246 896 € et est principalement dû aux taux d'intérêts rémunérateurs des comptes de placement en 2024.

7.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de -19 853 € et est principalement constitué de régularisation d'opérations liées aux exercices antérieurs et de la valeur nette comptable de biens mis au rebut

8. Autres informations

8.1 Les engagements hors bilan

8.1.1 Les engagements donnés

En 2024, il a été constaté un engagement de formation hors bilan au titre de la section Volontaire de 2,9 M€ pour les heures de formation au-delà du 31 décembre 2024.

8.1.2 Les engagements reçus

Néant

8.1.3 Les effectifs 2024

Au sens du bilan social, l'effectif mensuel moyen est de 353 salariés soit :

- 131 cadres (92 femmes et 39 hommes)
- 222 non-cadres (190 femmes et 32 hommes)

Modalité de calcul de l'effectif selon le décret n°2017-858 du 9 mai 2017.

8.1.4 Rémunérations des dirigeants (loi n°2006-586 du 26 mai 2006)

L'information concernant le montant des rémunérations allouées aux dirigeants ne peut pas être communiquée dans la présente annexe car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

8.1.5 Les honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes, supportés en 2024 s'élèvent à 89 K€ TTC

9. Tableaux annexes

9.1 La répartition de la section Moyens Communs

Les immobilisations de la section des moyens communs sont réparties par dispositif selon la clé de répartition suivante : montants des collectes et fonds gérés comptabilisées au 31/12/2024 et affectés par les comptes de liaison.

La contrepartie des créances et dettes des Moyens Communs est inscrite dans les comptes de liaison des dispositifs

Postes bilan / sections comptables	Moyens communs	Plan de développement des compétences	Alternance	Conventionnel	Volontaire	Travailleurs handicapés en Esat	Compte Personnel des travailleurs handicapés	Total
Immobilisations incorporelles	1 325 263	38 698	857 445	429 120		-	-	1 325 263
Immobilisations corporelles	32 960 647	962 451	21 325 539	10 672 658		-	-	32 960 647
Immobilisations en cours	2 606 791	76 118	1 686 594	844 079				2 606 791
Immobilisations financières	15 496	452	10 026	5 018		-	-	15 496
Autres créances	19 162 830	355 425	8 951 589	4 599 068	5 032 812	199 429	24 506	19 162 830
Disponibilités	1 804 540	33 470	842 960	433 089	473 934	18 780	2 308	1 804 540
Provisions pour risques	- 4 545 664	- 84 311	- 2 123 429	- 1 090 957	- 1 193 846	- 47 307	- 5 813	- 4 545 664
Autres dettes	- 16 421 706	- 304 584	- 7 671 120	- 3 941 200	- 4 312 900	- 170 902	- 21 001	- 16 421 706
Total	36 908 198	1 077 719	23 879 604	11 950 874	0	0	0	36 908 198

9.2 Le Respect des plafonnements des frais de gestion d'information et de mission de la convention d'objectifs et de moyens

La nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 a été signée entre la DGEFP et l'OPCO Santé en novembre 2023.

Le modèle économique de la COM 2023-2025 a évolué ; le cadre budgétaire n'est plus exprimé en fonction des fonds gérés. La seule limite définie est le droit de tirage des frais de mission et de gestion sur l'activité Alternance. Le montant est fixé à 27,6 M€ par an et applicable pour la durée de la convention.

La formalisation de la COM quant à elle a conservé la précédente approche des fonds gérés. Les pourcentages mentionnés dans la convention sont donc renseignés à titre indicatif.

Au 31/12/2024 les frais de gestion et de mission affectés par la section Alternance s'élèvent à 25 185 586 € et sont inférieurs au plafond de 27 600 000 € fixé pour 2024.

9.3 Autres informations

Pour rappel, l'OPCO Santé a opté pour le non-assujettissement à la TVA, la majorité de ses adhérents n'y étant eux-mêmes pas assujettis. Les contributions sont donc appelées sans TVA. En contrepartie, l'association l'OPCO Santé ne peut pas récupérer la TVA sur ses achats et investissements, qui sont donc pris en compte TTC dans l'exercice, soit un enchérissement de 20% pour les achats concernés. Le non-assujettissement à la TVA entraîne l'application d'une taxe sur les salaires, qui représente 10% de la masse salariale nette des charges patronales.